

T3 - 2019

RAPPORT DE GESTION – POUR LE TRIMESTRE ET LA PÉRIODE DE NEUF MOIS, TERMINÉS LE 30 AVRIL 2019.

1. INTRODUCTION

Le présent rapport de gestion présente au lecteur un aperçu des activités et de la situation financière de Groupe Santé Devonian inc. (« la Société ») au 30 avril 2019. Il dresse également un survol de la performance de la Société en comparant ses résultats d'exploitation sur une base consolidée, pour les périodes de trois mois et de neuf mois se terminant le 30 avril 2019 avec ceux de la période de trois mois et neuf mois se terminant le 30 avril 2018. Il devrait être lu à la lumière des états financiers intermédiaires résumés consolidés et non audités de la Société pour les périodes de trois mois et neufs mois terminées le 30 avril 2019 et des états financiers consolidés et audités de la Société pour les exercices terminés le 31 juillet 2018 et 31 juillet 2017. Les données financières contenues dans le présent rapport de gestion ont été préparées par la Direction conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), à partir des renseignements dont elle disposait en date du 25 juin 2019. Tous les montants présentés dans ce document sont exprimés en dollars canadiens.

2. ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Les informations qui sont présentées dans le présent rapport de gestion, de même que l'analyse des résultats d'exploitation et de la situation financière peuvent contenir des énoncés relatifs à des résultats d'exploitation futurs. Certains énoncés prospectifs effectués par la Direction, relativement aux résultats des études de recherches de même qu'à l'égard des objectifs et des attentes de la Société, peuvent être influencés par différents risques et incertitudes et par conséquent, générer des résultats réels différents de ceux anticipés. Les hypothèses qui soutiennent les énoncés prospectifs effectués par la Direction sont effectuées à partir de données dont elle dispose actuellement.

3. PROFIL DE LA SOCIÉTÉ

Groupe Santé Devonian est une société pharmaceutique spécialisée dans le développement de médicaments botaniques. Constituée le 27 mars 2015, en vertu de la Loi sur les sociétés par actions du Québec, la Société, issue d'une fusion, a acquis en avril 2015, tous les éléments d'actifs de Purgensis Technologies inc., une société qui développait et fabriquait des complexes actifs brevetés de source naturelle. Le 12 mai 2017, la Société a été prorogée sous le régime de la Loi canadienne sur les sociétés par actions.

La première famille d'ingrédients actifs dont dispose la société est actuellement extraite de jeunes épinards biologiques. Le produit phare de l'entreprise qui en est extrait, le PUR0110, présente des propriétés anti-inflammatoires, anti oxydantes et immunomodulatrices. Il est le premier produit d'une famille d'ingrédients actifs, extrait en utilisant la technologie d'Extraction et de Stabilisation de Complexe Supramoléculaire (Suprex^{MC}). Il est d'usage que lorsqu'un produit pharmaceutique est à un stade avancé de développement, le nom de code soit changé pour un nom générique associé à la structure chimique du produit. Le PUR0110 porte désormais le nom de « Thykamine^{MC} ».

En plus de bénéficier d'un centre d'extraction de complexes pharmaceutiques à Montmagny, Devonian dispose également de produits de soins de la peau, développés avec la même approche que ses produits pharmaceutiques. Le premier produit derma-cosmécétique élaboré par Devonian, est un traitement anti-âge pour femmes, composé de crèmes de jour, de nuit et contour pour les yeux. Le R-Spinasome[®] l'ingrédient actif naturel de marque déposée de Devonian, fait partie intégrante de ce produit, prêt pour la mise en marché sous la marque Purgensis^{MC}. La Société est fière que Purgensis^{MC} ait obtenu le



titre de premier produit distribué par les dermatologues à être reconnu par le Programme de santé de la peau ^{MC} de l'Association Canadienne de Dermatologie (« ACD »). Soutenu par des spécialistes médicaux objectifs et dirigé par un comité consultatif d'experts, le programme ACD fournit des conseils pour le maintien d'une peau, de cheveux et d'ongles en bonne santé.

Ce produit est protégé par des brevets octroyés au Canada, Japon, États-Unis et Europe.

Devonian a l'intention de mettre en marché ses produits sous la marque Purgenesis^{MC} avec des partenaires en vente et marketing. Au Canada, la mise en marché est assumée par la Société Altius Healthcare Inc., une filiale à part entière de Devonian.

La stratégie d'affaires de la société consiste également à composer un portefeuille de produits complémentaires compatibles avec son expertise, qui favorisera l'atteinte de revenus et de flux de trésorerie lui permettant de concrétiser ses projets de recherches et créer de la valeur pour ses actionnaires.

4. SOMMAIRE DU TRIMESTRE TERMINÉ LE 30 avril 2019

Financement

Le 23 avril 2019, la Société a émis des titres en règlement des intérêts dus aux détenteurs de débetures convertibles, émises lors du placement privé, tel qu'annoncé par les communiqués de presse datés du 19 juillet 2018 et du 4 septembre 2018 :

- 190 931 actions à droit de vote subalterne émises au prix unitaire de 0,29 \$ dont 173 831 actions ont été émises à Aspri Pharma Canada Inc., détentrice de débetures émises lors de la première tranche du placement privé clôturée le 19 juillet 2018 et 17 100 actions ont été émises à un administrateur, détenteur de débetures émises lors de la seconde tranche du placement privé clôturée le 31 août 2018. Ces actions ont été émises en contrepartie des intérêts qui leur étaient dus respectivement au 19 janvier 2019 et au 28 février 2019 pour un montant de 50 411 \$ et 4 959 \$;
- 95 500 unités émises au prix unitaire de 0,31 \$ aux détenteurs de débetures émises lors de la deuxième tranche du placement privé clôturée le 31 août 2018, et ce, en contrepartie des intérêts qui leur étaient dus au 28 février 2019 pour un montant de 29 605 \$. Chaque unité est composée d'une action à droit de vote subalterne et d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription confère à son détenteur le droit de souscrire une action à droit de vote subalterne du capital social de la Société au prix de 0,40 \$ pour une période de 24 mois.

Recherche & Développement

L'étude clinique de phase 2 du Thykamine TM chez des patients adultes atteints de dermatite atopique légère à modérée se déroule comme prévu. Afin d'accélérer le recrutement des patients, Devonian étend le nombre de ses sites de 6 à 12 cliniques au Canada.

De plus, le programme de R & D cosméceutique de la Société progresse bien et est axé sur l'Exposome externe associé au vieillissement de la peau, à savoir le rayonnement solaire (UVA / UVB, Infrarouge A et Lumière Bleu), le rayonnement de lumière bleue d'autres sources que le soleil et la pollution.

L'émission de lumière bleue, également appelée lumière visible à haute énergie (VHE), provient du soleil ainsi que d'écrans numériques d'ordinateurs, de smartphones, de téléviseurs, de tablettes et de lampes à LED. L'impact négatif de la lumière bleue sur la santé oculaire et sur le système circadien (sommeil) a été rapporté dans plusieurs manuscrits scientifiques. Il a également été démontré qu'elle avait des effets néfastes sur différentes cellules du derme, qu'elle génère des espèces réactives de l'oxygène (oxydants) et induisait le vieillissement de la peau. Devonian a complété la formulation d'un nouveau produit de photoprotection à la lumière bleue. Le produit a été développé sous forme de crème de jour avec, comme l'un des principaux ingrédients, le R-Spinasome[®] breveté de Devonian. Le produit devrait faire l'objet d'essais chez l'être humain en 2019 et pourrait être prêt pour la commercialisation en 2020.



Le 8 avril 2019, la Société a annoncé que des chercheurs avaient publié des résultats concernant les extraits de thylakoïdes issus de son programme de recherche et développement. Publié dans la revue, à comité de lecture, *Journal of Cosmetic Dermatology*¹, intitulé “*Study of antioxidant properties of thylakoids and application in UV protection and repair of UV-induced damage*” l’article décrit les résultats d’études in vitro visant à mieux comprendre le mécanisme d’action des extraits de thylakoïdes en relation avec les applications cosméceutiques.

Les résultats ont démontré que les extraits de thylakoïdes n’étaient pas cytotoxiques pour les cellules THP-1 humaines. De plus, des formulations contenant 0,1% ou 0,01% de thylakoïdes, en combinaison avec un écran solaire, confèrent une protection synergique contre l’exposition aux UV. Lorsque mélangés à une crème neutre, les extraits de thylakoïdes sont capables de réparer les dommages causés par les rayons UV sur le modèle de peau humaine à base d’ingénierie tissulaire. Les auteurs ont conclu que les molécules et les enzymes présentes dans les extraits de thylakoïdes sont impliqués dans la protection et la restauration des effets nocifs d’une exposition aux UV.

Les propriétés des extraits de thylakoïdes développés par Devonian, dont le R-Spinasome[®] constitue la base de sa gamme de produits cosméceutiques. De plus, les données des études in vitro confirment que des recherches supplémentaires sont nécessaires afin d’évaluer d’autres applications cosméceutiques potentielles.

Le 10 avril 2019, Devonian a annoncé la création d’un conseil consultatif scientifique ayant pour mandat de contribuer au développement de produits pharmaceutiques à base de cannabinoïdes. Composé d’experts en botanique, en chimie, en immunologie, en maladies infectieuses et en découverte et développement de médicaments, ce comité consultatif scientifique assistera l’équipe de recherche et développement de Devonian dans le développement de médicaments pharmaceutiques à base de cannabinoïdes. Ces experts canadiens qui forment un nouveau conseil consultatif scientifique aideront Devonian à développer des médicaments à base de cannabinoïdes qui pourraient être développés en tant que médicaments pharmaceutiques dans le cadre de la voie de développement normale du médicament, en tant que nouvelles entités chimiques (NEC) ou en vertu du Règlement sur les médicaments botaniques.

Au sujet du Thykamine^{MC}

Thykamine^{MC}, le premier produit pharmaceutique issu de la plate-forme SUPREX^{MC} de Devonian, est un produit hautement innovant à utiliser dans la prévention et le traitement des problèmes de santé liés à l’inflammation et au stress oxydatif, y compris la colite ulcéreuse, la dermatite atopique, le psoriasis, la polyarthrite rhumatoïde, et autres maladies auto-immunitaires. Les propriétés anti-inflammatoires, anti-oxydatives et immunomodulatrices du Thykamine^{MC} ont été démontrées par un nombre considérable d’études in vitro et in vivo ainsi que dans une étude clinique de phase IIa chez des patients atteints de colite ulcéreuse distale légère à modérée. Thykamine^{MC} est actuellement en développement pour la colite ulcéreuse et la dermatite atopique. Le Thykamine^{MC} et la plate-forme SUPREX^{MC} sont protégés par plusieurs brevets en Amérique du Nord, en Europe et en Asie.

À propos du R-Spinasome[®]

Le complexe R-Spinasome[®] est un extrait cellulaire photosynthétique composé de pigments, de protéines et de lipides extraits de feuilles vertes. La structure de ce complexe est essentielle à sa fonction d’antioxydant, lui permettant de capturer et de dissiper l’énergie nocive générée par les espèces réactives de l’oxygène (ROS), ramenant le complexe à un état où il est prêt à subir de nouveaux cycles d’activation. C’est ce dynamisme et cette capacité de régénération qui confèrent au complexe R-Spinasome[®] une activité anti-oxydante sans précédent et de longue durée. De plus, une étude indépendante a rapporté, que l’extrait cellulaire photosynthétique protège contre les dommages des rayons ultraviolets A (UVA) et ultraviolets B (UVB). R-Spinasome[®] est protégé par des brevets au Japon, Canada, États-Unis d’Amérique et en Europe (#JP 5952261; #CDN 2,699,6765; #US 13/261,472, #EUR 11 768 299.7).



5. SOMMAIRE DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION POUR LE TRIMESTRE TERMINÉ LE 30 AVRIL 2019

Perte nette

Pour le trimestre terminé le 30 avril 2019, la perte nette s'est établie à 989 556 \$ (0,015 \$) par action tandis qu'elle s'élève à 2 045 361 \$ (0,030) par action, pour la période de neuf mois, terminée à la même date. Pour les mêmes périodes correspondantes terminées le 30 avril 2018, la Société avait respectivement réalisé une perte nette de 597 759 \$ (0,010 \$) \$ par action et 2 025 245 \$ (0,030 \$) par action. Cette baisse du résultat net est principalement attribuable à la baisse des revenus de distribution, à la hausse des frais généraux et d'administration et des frais financiers encourus, partiellement compensée par une baisse des frais de recherche et développement encourus au cours de la période de trois mois, terminée le 30 avril 2019.

La Société, qui pour le moment, enregistre des ventes par l'intermédiaire de sa filiale Altius Healthcare, engage des dépenses en frais d'exploitation, notamment en frais d'administration et en frais financiers en plus des frais de recherche et développement nécessaires à la mise au point de ses produits et à la préparation de ses essais cliniques.

Produits

Au cours du trimestre terminé le 30 avril 2019, des revenus de 517 444 \$ ont été enregistrés. Quant à la période de neuf mois, terminée le 30 avril 2019, 5 834 659 \$ de revenus ont été enregistrés. Les revenus de la Société proviennent de la distribution de deux produits pharmaceutiques, soit le Cleo-35 et le Pantoprazole Magnésium, via sa filiale Altius Healthcare. Au cours du trimestre et de la période de neuf mois, terminés le 30 avril 2018, la Société avait enregistré 2 083 802 \$ de ventes, également en provenance de la distribution du Cleo-35 et du Pantoprazole Magnésium, via sa filiale Altius Healthcare.

La baisse importante des revenus de distribution pour le troisième trimestre est imputable à la perturbation des approvisionnements en Pantoprazole magnésium. La direction considère qu'il s'agit d'un problème de calendrier et s'attend à ce que cela soit réglé au cours du quatrième trimestre.

Le 26 juin 2018, la Société annonçait le lancement commercial du traitement anti-âge Purgenesis^{MC}. Quelques problèmes avec la plateforme de vente WEB destinée aux dermatologues ont fait en sorte que la mise en marché du produit a été retardée. Malgré la résolution des problèmes techniques reliés à la plateforme de vente au cours du troisième trimestre, la Société n'a pas enregistré de ventes de produits cosméceutiques. Afin de raffiner son modèle Canadien de commercialisation, la Société a organisé, en avril, une réunion avec les leaders d'opinion clés canadiens en dermatologie. Les recommandations de ces derniers seront mises en œuvre au cours de l'année 2019.

La Direction de la Société étudie continuellement différentes possibilités d'occasion d'affaires afin d'élargir son potentiel de projets et produits à distribuer.



Frais de recherche et développement

La répartition des dépenses reliées aux frais de recherche et développement s'établit comme suit :

	Période de trois mois terminée le 30 avril 2019	Période de trois mois terminée le 30 avril 2018	Période de neuf mois terminée le 30 avril 2019	Période de neuf mois terminée le 30 avril 2018
	\$	\$	\$	\$
Brevets	30 044	20 939	85 509	56 517
Salaires & charges sociales R & D	22 921	24 571	61 349	77 597
Assurance qualité du processus de production et extractions hors site		-		25 620
Phase II Dermatite Atopique	167 175	241 360	383 595	652 291
Nouveaux produits en développement		-		1 350
Frais de consultants	-		6 000	
Etude des mécanismes d'action du Thykamine				7 200
	220 140	286 870	536 453	820 575

Au cours du trimestre terminé le 30 avril 2019, les frais de recherche et développement se sont établis à 220 140 \$ tandis que pour la période de neuf mois, ils s'élevaient à 536 453 \$. Ces frais sont principalement attribuables aux frais engagés dans l'étude clinique sur la dermatite atopique, aux frais reliés aux brevets, ainsi qu'à la masse salariale des employés affectés à ce secteur. Pour les mêmes périodes correspondantes en 2018, ces frais de recherche et développement totalisaient respectivement 286 870 \$ et 820 575 \$. La baisse par rapport aux périodes correspondantes de 2018 est principalement due aux crédits d'impôts pour la recherche et développement comptabilisés pour une somme totale de 191 773 \$ en janvier 2019, à une réduction des activités d'extraction par rapport à 2018, de même qu'à une diminution des frais engagés pour le recrutement des patients dans l'étude clinique.

Coût des ventes

Le coût des produits vendus qui s'est élevé à 515 171 \$ pour le trimestre terminé le 30 avril 2019, est composé des coûts d'acquisition, de distribution, des redevances et des charges indirectes attribuables aux produits vendus par notre filiale Altius Healthcare. Cette somme qui semble élevée malgré un faible niveau des ventes pour le trimestre terminé au 30 avril 2019, est principalement due à des frais de divers programmes qui ont été engagés au cours de ce troisième trimestre, mais en lien avec un volume élevé de revenus de distribution générés au deuxième trimestre. Pour la période de neuf mois, terminée à la même date, le coût des ventes s'est élevé à 4 485 015 \$. Au cours du trimestre et de la période de neuf mois, terminés le 30 avril 2018, le coût de ventes s'établissait à 1 726 759 \$.

Frais de ventes

Les frais de vente qui totalisent 61 792 \$ pour la période de trois mois, terminée le 30 avril 2019 et de 130 195 \$ pour la période de neuf mois clos le 30 avril 2019 sont attribuables aux frais des représentants, encourus pour la vente des deux produits distribués par Altius Healthcare, soit le Cleo-35 et le Pantoprazole Magnésium. Pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 avril 2018, 71 286 \$ de frais de vente avaient été comptabilisés.



Charges d'exploitation

Frais généraux d'administration

La répartition des postes reliés aux frais généraux d'administration s'établit comme suit :

	Période de trois mois terminée le 30 avril 2019	Période de trois mois terminée le 30 avril 2018	Période de neuf mois terminée le 30 avril 2019	Période de neuf mois terminée le 30 avril 2018
	\$	\$	\$	\$
Salaires et charges sociales	70 121	70 523	254 223	236 048
Rémunération à base d'actions	32 208	55 923	83 886	70 235
Honoraires professionnels	68 670	80 576	244 379	225 168
Amortissement actifs corporels	65 534	68 254	201 355	207 744
Amortissement actifs incorporels	189 180	-	562 181	-
Impôts fonciers	28 714	27 249	83 240	81 322
Autres	315 349	163 235	1 002 148	362 129
	<u>769 776</u>	<u>465 760</u>	<u>2 431 412</u>	<u>1 182 646</u>

Pour le trimestre terminé le 30 avril 2019, les salaires et charges sociales de l'ordre de 70 121 \$ sont principalement reliés aux membres de la direction. Pour la même période terminée le 30 avril 2018, les dépenses de salaires et charges sociales qui s'établissaient à 70 523 \$ étaient également attribuables aux membres de la direction. Pour la période de neuf mois clos le 30 avril 2019, les salaires et charges sociales s'établissent à 254 223 \$ alors qu'ils étaient de 236 048 \$ pour la même période correspondante de 2018. Cette hausse, par rapport à la période de neuf mois de 2018, s'explique principalement par des avantages sociaux accordés à un membre de la Direction comptabilisés au cours du trimestre terminé le 31 octobre 2018.

Pour les périodes de trois mois et neuf mois terminées le 30 avril 2019, une charge de rémunération à base d'actions (une charge hors trésorerie) de 32 208 \$ et de 83 886 \$ respectivement, a été comptabilisée à la suite de l'octroi d'options à des employés au cours des exercices 2017, 2018 et des trois trimestres de 2019, selon le plan de régime d'option d'achat d'actions de la Société. Pour les mêmes périodes correspondantes de 2018, une charge de rémunération à base d'actions de 55 923 \$ et 70 235 \$ avait été comptabilisée à la suite de l'octroi d'options à des employés au cours de 2017 & 2018.

Pour le trimestre terminé le 30 avril 2019 et la période de neuf mois terminée à la même date, les honoraires professionnels de 68 670 \$ et de 244 379 \$ sont principalement reliés aux frais engagés pour la préparation des états financiers pour l'exercice terminé le 31 juillet 2018, à des travaux corporatifs reliés aux divers projets de la Société, et à des frais engagés pour la préparation de l'assemblée générale annuelle. Pour les mêmes périodes correspondantes en 2018, les honoraires professionnels qui s'établissaient respectivement à 80 576 \$ et à 225 168 \$ étaient principalement reliés à des travaux corporatifs, à des frais encourus pour la préparation des états financiers de même qu'aux frais engagés dans le processus d'acquisition d'Altius.

Pour les trimestres terminés le 30 avril 2019 et le 30 avril 2018, la dépense d'amortissement de 65 534 \$ et 68 254 \$ respectivement, est reliée principalement à l'ensemble des actifs corporels acquis en avril 2015. Pour les périodes de neuf



mois closes le 30 avril 2019 et le 30 avril 2018, cette dépense s'élevait respectivement à 201 355 \$ et 207 744 \$ et était également reliée à l'ensemble des actifs corporels acquis en avril 2015.

En lien avec les actifs incorporels acquis et ceux générés lors de l'acquisition d'Altius Healthcare, une charge d'amortissement pour les actifs incorporels de 189 180 \$ a été comptabilisée au cours du trimestre terminé le 30 avril 2019, tandis qu'elle s'établit à 562 181 \$ pour la période de neuf mois, terminée le 30 avril 2019. Une telle charge n'avait pas été comptabilisée pour les mêmes périodes correspondantes de 2018.

Pour le trimestre terminé le 30 avril 2019, et la période de neuf mois clos à la même date, une charge d'impôts fonciers de 28 714 \$ et de 83 240 \$ est reliée au site de Montmagny alors qu'elle était respectivement de 27 249 \$ et de 81 322 \$ pour les mêmes périodes correspondantes en 2018.

Pour la période de trois mois, terminée le 30 avril 2019, les autres frais de 315 349 \$, sont principalement attribuables aux frais d'opération du site de Montmagny et d'Altius, aux frais de voyages et déplacements, aux frais de promotion et publicité, aux honoraires de gestion, aux fournitures de bureau de même qu'aux frais reliés aux titres en bourse de la Société. Pour la période de neuf mois clos le 30 avril 2019, ces autres frais s'établissent à 1 002 148 \$. Pour les mêmes périodes correspondantes de 2018, les autres frais s'établissaient respectivement à 163 235 \$ et 362 129 \$. Cette hausse comparativement aux mêmes périodes de l'exercice précédent est principalement dû aux frais de publicité et promotion, aux frais de voyage, aux frais encourus pour la gestion du site web de même qu'aux frais de gestion des dirigeants d'Altius encourus au cours du trimestre et de la période de neuf mois, terminée le 30 avril 2019.

Frais financiers

Au cours de la période de trois mois, terminée le 30 avril 2019, on note des frais financiers de 136 736 \$ principalement reliés à la dette à long terme et aux débetures émises en juillet et août 2018. Pour la même période correspondante de 2018, les frais financiers de 87 186 \$ étaient principalement reliés à la dette à long terme. Au cours de la période de neuf mois, terminée le 30 avril 2019, les frais financiers s'élevaient à 419 790 \$ alors qu'ils s'élevaient à 264 081 \$ pour la période correspondante de 2018. Ces hausses par rapport aux mêmes périodes correspondantes de 2018 s'expliquent principalement par une charge d'intérêts et une charge d'amortissement de l'escompte en lien avec les débetures convertibles émises en juillet et août 2018. Pour les mêmes périodes de 2018, aucune charge reliée à des débetures n'avait été comptabilisée, étant donné que ces dernières avaient été converties en titres de la Société, en mai 2017.

6. INFORMATIONS TRIMESTRIELLES

	Trimestre clos le									
	30 avril 2019	31 janvier 2019	31 octobre 2018	31 juillet 2018	30 avril 2018	31 janvier 2018	31 octobre 2017	31 juillet 2017	30 avril 2017	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus	517 444	3 354 684	1 962 531	1 116 157	2 083 802	-	-	-	-	-
Perte nette	(989 556)	(399 220)	(656 585)	(1 161 823)	(597 759)	(783 608)	(643 878)	(2 770 858)	(604 808)	
Perte de base par action	(0,015)	(0,006)	(0,009)	(0,017)	(0,010)	(0,013)	(0,011)	(0,050)	(0,021)	
Perte diluée par action	(0,015)	(0,006)	(0,009)	(0,017)	(0,010)	(0,013)	(0,011)	(0,050)	(0,021)	

7. SITUATION FINANCIÈRE

Liquidités et ressources en capital

Au 30 avril 2019, la Société disposait d'espèces, totalisant 413 873 \$ comparativement à 981 982 \$ au 31 juillet 2018. Pour la période de neuf mois terminé le 30 avril 2019, la diminution nette des espèces qui s'est élevée à 568 109 \$ est principalement attribuable aux frais de 1 054 166 \$ engagés pour financer les activités d'exploitation générale et aux frais d'investissement de 118 110 \$, compensés partiellement par les activités de financement de 604 167 \$.

L'actif total au 30 avril 2019 totalise 18 095 671 \$ comparativement à 19 157 702 \$ au 31 juillet 2018. Cette baisse de 1 062 031 \$ est principalement due à la diminution des espèces de 568 109 \$, la diminution des créances de 23 389 \$, et des stocks de 15 563 \$, par l'amortissement des actifs corporels pour un montant de 201 355 \$ et à la baisse des actifs incorporelles de 444 071 \$, principalement dû à une charge d'amortissement, partiellement compensé par une hausse des frais payés d'avance de 65 054 \$ de même qu'une hausse des crédits d'impôt à recevoir de 125 402 \$.

Le passif au 30 avril 2019 totalise 7 110 622 \$ comparativement à 6 422 444 \$ au 31 juillet 2018, soit une augmentation de 688 178 \$ principalement attribuable à une hausse des dettes d'exploitation de 361 286 \$, de même qu'à une hausse de 615 937 \$ au niveau des débentures convertibles, compensée partiellement par une diminution de la dette à long terme de 92 833 \$, d'une somme due de 68 740 \$ et des impôts différés et payables pour un montant de 99 111\$ et 28 361 \$ respectivement.

Activités de financement

Les liquidités générées par les activités de financement pour la période de neuf mois, terminée le 30 avril 2019, sont attribuables au produit de 697 000 \$ relié à l'émission de débentures en août 2018, partiellement compensé par un remboursement de la dette à long terme de 92 833 \$.

Jusqu'à maintenant, la Société a financé ses activités au moyen de placements privés visant des actions ordinaires et droits de souscription de même que l'émission de débentures convertibles et de titres publics.

La rentabilité de la Société repose sur des facteurs tels que sa capacité de commercialiser, vendre et distribuer ses produits cosméceutiques, le succès des différentes études cliniques ainsi que les différentes approbations des organismes réglementaires de même que la capacité d'obtenir le financement nécessaire. La capacité de la Société à poursuivre ses activités sur la base de la continuité de l'exploitation dépend de sa capacité à concrétiser d'autres types de financement et sa capacité à générer des ventes rentables.

8. DONNÉES SUR LES ACTIONS EN CIRCULATION

Au 25 juin 2019, le nombre d'actions émises et en circulation atteignait 67 634 579 tandis que le nombre d'options en circulation attribuées aux termes du régime d'options d'achat d'actions s'établissait à 3 045 000. La Société comptait 8 403 361 bons de souscription permettant aux détenteurs de souscrire une action à droit de vote subalterne de la Société au prix de 1,19 \$ par action. (Se reporter à la note 15 et 16 afférente à nos états financiers). Elle comptait également 86 750 et 95 500 bons de souscription permettant aux détenteurs de souscrire une action à droit de vote subalterne de la Société au prix de 1,10 \$ par action et au prix de 0,40 \$ par action, respectivement.

9. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les principaux dirigeants de la Société sont le président, le directeur financier intérimaire et les administrateurs. Au cours de la période de neuf mois, terminée le 30 avril 2019, la Société leur a versé une rémunération totale de 275 472 \$, dont 75 653



\$ ont été comptabilisée à titre de rémunération à base d'actions et 26 230 \$ à titre de contribution au régime enregistré d'épargne retraite du président.

Au cours de la période de neuf mois close le 30 avril 2019, la Société a également comptabilisé une charge de 200 000 \$, à titre de frais de gestion, tel que prévu dans l'entente signée par la Présidente d'Altius Healthcare, et autorisée par son conseil d'administration. Ces frais de gestion font partie des « autres frais » d'administration.

Ces transactions ont été effectuées selon des modalités équivalentes à celles qui prévalent dans le cas de transactions soumises à des conditions de concurrence normale.

10. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES

Utilisation et incidence des instruments financiers

Les principaux instruments financiers utilisés par la Société sont issus de ses activités d'exploitation, soit par ses comptes fournisseurs et la récupération des taxes payées sur ses achats, des crédits d'impôts remboursables pour la recherche et le développement et la perception de ses comptes clients. Ses activités de financement effectuées au cours de l'exercice terminée le 31 juillet 2018 ont donné lieu à l'émission de débetures et de titres de la Société, à la suite de l'exercice d'options d'achat d'actions, alors qu'au cours de la période terminée le 30 avril 2019 elles ont donné lieu à l'émission de débetures et d'un refinancement de ses installations pharmaceutiques.

Risque de change

Au cours de la période terminée le 30 avril 2019, la Société a effectué des transactions en devises étrangères d'une valeur minimale. La Direction évaluera les différentes options pour faire face aux variations futures que pourrait subir le dollar canadien face au dollar américain, dans l'éventualité où la valeur des transactions en devises étrangères serait importante. Les charges financières de même que les frais généraux d'administration pourraient être influencés par ces instruments financiers.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt désigne le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des taux d'intérêt du marché. La Société est exposée au risque de fluctuation des taux d'intérêt à l'égard de sa dette auprès d'un groupe privé, celle-ci portant intérêt à un taux variable. Selon les expositions nettes présentées ci-dessus en date du 30 avril 2019, et en supposant que l'ensemble des autres variables demeurent constantes, une augmentation ou une diminution de 1 % du taux d'intérêt aurait entraîné une augmentation ou une diminution d'environ 22 500 \$ de la perte nette de la Société pour la période de neuf mois, terminée le 30 avril 2019.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Au 30 avril 2019, la Société avait des dettes courantes de 1 928 741 \$. Les budgets d'exploitation et de dépenses d'investissement de la Société ainsi que les opérations d'importance sortant du cadre normal de ses activités sont examinés et approuvés par le conseil d'administration. La Société fait un suivi de ses liquidités, ce qui permet de pouvoir rechercher des liquidités supplémentaires en temps opportun.

Risque de dépendance économique (Altius)

Les revenus d'Altius Healthcare inc. (Altius) proviennent actuellement de la vente du Cléo-35 et du Pantoprazole Magnésium lequel représente 93% de ces revenus. Altius s'approvisionne auprès de tierces parties et ne peut s'assurer de la fabrication et de la livraison de ces médicaments et ce malgré des rapports de prévisions fournis à ces derniers.



Une rupture dans l'approvisionnement du Pantoprazole Magnésium aurait un impact négatif sur les revenus de la Société. Afin de diminuer le risque économique qui y est associé, la stratégie d'Altius est d'acquérir des droits de commercialisation de d'autres produits pharmaceutiques.

Risques liés aux activités de recherche et de développement

Les activités de la Société comportent des risques et des incertitudes propres à son secteur qui pourraient avoir une incidence sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation. La réalisation des essais cliniques nécessite le recrutement de patients et les difficultés à recruter des patients pourraient retarder le déroulement de nos essais cliniques ou se solder par la non-réalisation de ceux-ci.

De plus, nos ressources humaines étant trop limitées pour mener des études précliniques et des essais cliniques nous devons nous fier sur un fournisseur de services pour réaliser nos études et nos essais et exécuter certains processus de collecte et d'analyse de données. Les études précliniques ou non cliniques doivent être réalisées conformément aux bonnes pratiques de laboratoire et doivent se conformer aux normes de gouvernance internationales de l' « *International Council for Harmonisation* » (ICH). Si pour un motif quelconque, y compris à la suite du défaut de se conformer aux règles et règlements régissant le déroulement des études précliniques et des essais cliniques, ou, s'il néglige de s'acquitter de leurs obligations contractuelles conformément aux modalités des conventions conclues avec nous, tel que le défaut d'effectuer des essais, de compiler les données ou de produire les rapports à la suite des essais, nous pourrions accuser des retards qui pourraient se révéler importants dans le cadre de nos engagements.

Risques liés à nos actions

Le cours de nos actions a été volatil, et un placement dans nos actions ordinaires pourrait subir une baisse de valeur. Depuis notre entrée sur la Bourse de croissance TSX (TSXV), notre évaluation et le cours de nos actions ont connu des fluctuations et n'ont eu aucun rapport significatif avec nos résultats financiers, la valeur de notre actif, notre valeur comptable, actuels ou historiques, ou bon nombre d'autres critères fondés sur des mesures classiques de la valeur d'actions ordinaires. Le cours de nos actions continuera de varier, en fonction de divers facteurs, dont les facteurs de risque décrits aux présentes et d'autres circonstances indépendantes de notre volonté. La valeur d'un placement dans nos actions ordinaires ou dans nos bons de souscription d'actions ordinaires, ou les deux, pourrait chuter ou varier de façon importante.

11. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES ET ESTIMATIONS

La préparation des états financiers selon les IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui pourraient avoir une influence sur les montants présentés à titre d'actifs, de passifs et de produit et de charges. Ces montants présentés reflètent la meilleure estimation de la direction selon l'ensemble des conditions économiques et les décisions selon les lignes de conduites les plus probables de la Société. Tout changement apporté à ces hypothèses et estimations pourrait avoir un impact sur les résultats réels.

Il y a lieu de se rapporter aux états financiers audités pour l'exercice terminé le 31 juillet 2018 pour de plus amples détails concernant les conventions comptables et estimations importantes aux fins de l'évaluation et de la compréhension des états financiers de la Société.

Au cours de la période terminée le 30 avril 2019, aucune modification de convention comptable qui pourrait avoir un impact important sur les états financiers n'est survenue.

Continuité d'exploitation

La Société a subi des pertes depuis sa constitution et prévoit que cette situation se poursuivra dans un avenir prévisible. Cependant, la direction estime que le regroupement d'entreprise survenu au cours de l'exercice précédent permettra à la Société de générer un volume de ventes nécessaire pour lui permettre de poursuivre ses activités. Les liquidités de la Société demeurent cependant restreintes considérant les projets en cours. Par conséquent, la capacité de la Société à poursuivre



son exploitation dépend de sa capacité à distribuer ses produits en générant des flux de trésorerie positifs, d'obtenir, en temps opportun, du financement supplémentaire, afin de mener à bien ses projets de recherche et de développement et de commercialiser ses produits développés. Il ne peut y avoir aucune assurance à ce sujet. Des fonds supplémentaires continueront d'être requis pour une période indéterminée puisqu'il est impossible d'estimer le moment où la Société atteindra le seuil de rentabilité. La direction poursuit des négociations en vue d'obtenir du financement supplémentaire et de conclure différentes ententes lui permettant de générer des flux de trésorerie positifs. Le succès de ces négociations repose sur un grand nombre de facteurs indépendants de la volonté de la Société et sa capacité à compléter avec succès de tels financements et ententes est teintée d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

12. ÉVÉNEMENTS SUBSÉQUENTS

En date du 27 mai 2019, la Société a encaissé la totalité des crédits d'impôts sur la recherche et le développement à recevoir de 256 782 \$, tel qu'indiqué à la note 7 des États financiers pour la période de neuf mois, terminée le 30 avril 2019.

Le 3 juin 2019, la Société a annoncé la signature d'une lettre d'intention contraignante avec **Histapharm Inc.** («**Histapharm**»), une société pionnière dans le contrôle du niveau d'histamine, afin de négocier les termes établissant Devonian comme site exclusif pour l'extraction et la fabrication du médicament botanique exclusif d'Histapharm. Le produit d'Histapharm cible la dégradation de l'histamine, soit une approche différente de celle des autres traitements utilisant des technologies antihistaminiques. La lettre d'intention comprend également la mise en place d'un partenariat stratégique axé sur le développement de nouveaux produits pour les applications dermatologiques.

En vertu de la lettre d'intention, Devonian sera le site exclusif d'extraction et de fabrication du médicament botanique contenant de la diamine oxydase (DAO). De plus, dans le cadre du partenariat stratégique, Devonian et Histapharm développeront de nouveaux produits, issus de la combinaison de leurs plates-formes, produits et savoir-faire respectifs. Afin de faciliter le partenariat, Histapharm a l'intention d'installer son siège social à proximité de celui de Devonian. Le contrat de fabrication doit être signé dans les 150 prochains jours et le partenariat stratégique, au plus tard le 30 novembre 2019.

La conclusion des ententes définitives est assujettie à des conditions supplémentaires, notamment l'approbation par les conseils d'administration de Devonian et d'Histapharm, des consentements de tiers, à des conditions jugées satisfaisantes par Devonian et par Histapharm, et certaines autres conditions habituelles. La conclusion des ententes définitives est également assujettie à l'approbation de la Bourse de croissance TSX et à toutes les autres approbations réglementaires nécessaires. Il ne peut y avoir aucune assurance que la transaction sera complétée, ou complétée tel que proposée.

A propos d'Histapharm inc.

Histapharm est une société canadienne pionnière dans le contrôle du niveau d'histamine, associé à divers dysfonctionnements, par l'administration orale de l'enzyme végétale – histaminase (également appelée diamineoxydase DAO). Ce traitement botanique enzymatique consiste à réduire l'inflammation par la dégradation de l'histamine et du peroxyde d'hydrogène. Le produit contenant l'enzyme peut prévenir l'exacerbation des symptômes liés à divers dysfonctionnements associés à l'excès d'histamine (mastocytose, histaminose) ou à l'inhibition de la DAO (c'est-à-dire le diabète). Compte tenu du nombre élevé de besoins non satisfaits, Histapharm développe le premier produit enzymatique botanique destiné aux personnes présentant, depuis de nombreuses années, des symptômes aggravés par la progression de la maladie. L'histamine est un facteur déclenchant des dysfonctionnements pour lesquels il est recommandé aux patients, de suivre un régime alimentaire contenant peu d'histamine et la prise de médicaments, y compris des antihistaminiques.

Le 5 juin 2019, la Société a annoncé le dépôt d'une nouvelle demande de brevet concernant l'utilisation de thylakoïdes comme système d'administration de cannabinoïdes et d'autres molécules liposolubles pour applications pharmaceutiques et cosmétiques. Cette nouvelle demande démontre les possibilités de développer le potentiel de notre technologie.



Mise à jour sur le règlement des intérêts annoncé le 29 mars 2019

Tel que mentionné au point 4 ci-haut, le 23 avril 2019, la Société a émis 173 831 actions à Aspri Pharma Canada Inc., (« Aspri ») en lien avec le paiement d'intérêts courus sur des débetures convertibles qui lui avaient été émises lors du placement privé, tel qu'annoncé par le communiqué de presse daté du 19 juillet 2018. Étant donné le statut d'initié d'Aspri et selon les politiques de la bourse de croissance TSXV, aucun bon de souscription n'accompagnait ces 173 831 actions, et ce, contrairement aux autres souscripteurs des débetures émises le 4 septembre selon les mêmes conditions, qui ont reçu des unités dont chacune est composée d'une action à droit de vote subalterne et d'un bon de souscription donnant le droit à son détenteur de souscrire une action à droit de vote subalterne de la société. Dans un souci d'équité pour Aspri, la Société a donc déposé auprès de la Bourse de croissance, une demande de dispense afin qu'Aspri puisse également obtenir des bons de souscription. Le 22 mai 2019, la bourse de croissance a accepté d'accorder la dispense sous certaines conditions et par conséquent, la Société a émis 173 831 bons de souscription à Aspri Pharma inc., chaque bon de souscription donnant le droit à son détenteur de souscrire une action à droit de vote subalterne de la société, au prix de 0,38 \$ l'action, au plus tard le 23 avril 2021.